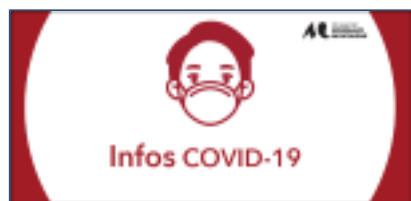


Covid 19 : rappel des consignes sanitaires

Du 13 octobre 2022 au 29 juin 2023



Depuis la rentrée universitaire de septembre, nous constatons, à l'image de la situation sanitaire nationale (près de 74 000 cas à J-1), une reprise caractéristique de la circulation du SARS-Cov 2 à l'origine du covid 19.

Bien que les consignes sanitaires gouvernementales n'aient, à ce jour, pas encore été renforcées, nous vous conseillons d'**appliquer à nouveau les gestes barrière** afin de vous protéger, de protéger les vôtres et ainsi de protéger notre communauté tout en réduisant la transmission du virus. Voici quelques rappels :

1. Comment se protéger et protéger la communauté ? :

Il est fortement conseillé :

- * de porter un masque chirurgical (FFP1 ou FFP2) ou un masque en tissu (norme AFNOR UNS 1) lors de regroupements ou de concentrations de personnes (réunion, pot, etc.) dans un espace réduit, confiné ou peu ventilé ;
- * d'aérer les locaux au maximum (10 minutes toutes les heures au minimum) ;
- * de se désinfecter fréquemment les mains et les objets contacts ;
- * d'éviter les contacts physiques ;
- * de privilégier le placement en quinconce lors des repas ;
- * d'éviter de diffuser le flux d'air d'un ventilateur sur plusieurs personnes, etc.

2. Que faire en cas de symptômes ou de positivité au virus SARS-Cov 2 ? :

Rappel : en cas de symptômes de type rhinopharyngite ou de symptômes proches du covid 19 ([Quels sont les symptômes de la Covid ?](#)) :

- * le **port du masque** (chirurgical FFP1 ou FFP2 ou un masque en tissu norme AFNOR UNS 1) est **obligatoire**,
- * et un **test** (autotest, TAG ou RT-PCR) est **fortement recommandé**.

Tout-e étudiant-e ou personnel (enseignant et biatss) **doit impérativement suivre les consignes sanitaires d'isolement, selon les modalités suivantes : [Mes conseils Covid](#).**

Tout-e étudiant-e testée positif au covid 19 ne peut être accepté-e en cours ou en TD et doit rentrer s'isoler à son domicile.

De même tout personnel positif au covid 19 doit rentrer s'isoler à son domicile.

3. L'importance du signalement :

Si **vous êtes cas avéré** ou **cas contact signalez-vous impérativement** à l'adresse  signalement.covid@u-bordeaux-montaigne.fr, afin d'éviter le développement de toute chaîne de contamination au sein de notre université, au risque de devoir fermer des formations.

Pour tout renseignement ou toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter le site "[Mes conseils Covid](#)".